

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2018

---

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° CL1360

présenté par  
M. Acquaviva

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 17, insérer l'article suivant:**

Après le mot : « elle », la fin de l'article 88 de la Constitution est ainsi rédigée : « dans une démarche de co-développement responsable. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La rédaction de l'article 88 est une réminiscence du temps des colonies qui n'a à ce jour plus lieu d'être à travers le vocable « développer leurs civilisations ». C'est pourquoi, nous proposons une nouvelle rédaction de l'article.